

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL d'ECOLE n°1 - année scolaire 2022-2023**  
**École élémentaire Léon Blum - Longvic**

Le conseil d'école s'est réuni le jeudi 10 novembre 2022 sur le site Valentin de l'école Léon Blum.

Etaient présents :

- enseignantes : Mmes Antemi, Africano, Bertholomey, Card-Muller, Da Silva
- représentants des parents d'élèves : Mmes Demiche, Mathelin, Ribeiro, Roussel, Simon et MM. Dibaya, Maheu
- mairie de Longvic : M. Almeida - maire de Longvic, Mme Vielix - responsable du pôle éducation, M. Mignard – directeur périscolaire Freinet
- observateur : Mme Thibert, stagiaire M1 Education Nationale

Etaient excusés :

- Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Chenôve : Mme Vautrain
- enseignants : Mme Dalla Torre, M. Gomes

\* \* \*

Ordre du jour :

1. rentrée scolaire, articulation des temps scolaires et périscolaires en lien avec le déménagement de l'école
2. classe et effectif à la rentrée, dispositifs d'aides aux élèves
3. résultats des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année 2022/2023 et avis du conseil d'école pour vote par correspondance 2023/2024
4. vote du règlement intérieur
5. hygiène et sécurité
6. projets pédagogiques
7. bilan financier de la coopérative scolaire

\* \* \*

La secrétaire de séance est M. Maheu, représentant des parents d'élèves

En introduction de l'ordre du jour habituel, Mme Antemi rappelle la composition et le rôle du Conseil d'école. Composition : le directeur d'école qui préside le conseil, le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal (chargé aux affaires scolaires), les enseignants, les représentants de parents élus, le délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école (il n'y en a pas pour l'école), l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions - Membres supplémentaires assistant avec voix consultative : personnes chargées des activités sportives et culturelles, le RASED, les assistantes sociales, le périscolaire.

Le conseil d'école est constitué pour 1 année scolaire et siège jusqu'à renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois suivant les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole.

Rôle du Conseil :

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : les actions pédagogiques et éducatives pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants en situation de handicap, la restauration scolaire, les activités périscolaires, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles, sur le programme d'actions établi par le conseil d'école-collège
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire

Date des prochains conseils d'école : **jeudi 23 février 2023** à 17h15, **jeudi 22 juin 2023** à 17h15

\* \* \*

1. rentrée scolaire, articulation des temps scolaires et périscolaires en lien avec le déménagement de l'école

Suite aux travaux de réhabilitation de l'école Léon Blum, 1 classe est installée dans les locaux de la maternelle Freinet et 5 classes et le dispositif Ulis ont emménagé dans l'ancienne école maternelle Valentin depuis la rentrée de septembre 2022.

M. Mignard, directeur du périscolaire, présente une journée type pour les élèves fréquentant le périscolaire et la cantine, ainsi que pour les élèves empruntant uniquement la navette gratuite, mise en place par la municipalité pour également transporter les élèves du quartier Guynemer vers l'école Valentin.

	Elève fréquentant le périscolaire		Ne fréquentant pas le périscolaire
	CP, CE1, CE2, Ulis	CM1, CM2	CP, CE1, CE2, CM1, CM2, Ulis
Périscolaire matin	Espace de Loisirs Freinet		/
Transport du périscolaire vers site Valentin	Navette gratuite		
Cantine	Transport en bus entre site Valentin et cantine de l'espace de loisirs Freinet	Déplacement à pied entre site Valentin et self de l'école Carraz En cas d'intempérie, un transport en bus sera prévu par la ville	/
Transport du site Valentin vers périscolaire	Navette gratuite		
Périscolaire soir	Espace de Loisirs Freinet		/

M. le Maire fait part du souhait de la municipalité d'accompagner les familles lors des travaux en mettant à disposition cette navette gratuite. Elle a un coût pour la municipalité. Les représentants des parents qui en bénéficient en sont très satisfaits et ont conscience de l'effort financier réalisé par la mairie.

La municipalité a répondu aux différentes questions préparées par les représentants des parents d'élèves :

\* TRANSPORT : Navette quartier Guynemer vers site Valentin : possibilité d'inscrire son enfant en cours d'année (en particulier pour les familles qui ne sont pas inscrites ? responsabilité des enfants qui empruntent la navette mais ne sont pas inscrits au périscolaire ? réflexion pour préparer l'organisation de la navette pour l'année 2023/2024 (critères ?)

Réponse de la municipalité :

Les enfants empruntant la navette sans fréquenter le périscolaire sont sous la responsabilité des animateurs qui encadrent l'accompagnement dans le bus (service municipal).

La mairie informe que la jauge prévue dans le bus est limitée. Les chiffres varient régulièrement selon les besoins de chacun et il n'est pas possible d'obtenir la mise à disposition d'un plus grand bus ou second bus auprès de la compagnie de bus d'un jour à l'autre. Elle est consciente que certaines familles n'ont pas pu s'inscrire. Elle invite aussi les familles à favoriser le co-voiturage quand cela est possible. Les représentants des parents s'en feront le relais.

Une réflexion sera menée pour l'année scolaire prochaine : critère de sélection ?

\* CANTINE : Une communication sur l'organisation globale des pauses méridiennes serait nécessaire. Pour les groupes d'enfants qui se déplacent à pied, y'a-t-il un transport prévu en cas de pluie ?

Réponse de la municipalité : cf. intervention de M. Mignard.

\* PERISCOLAIRE : question sur les démarches administratives des inscriptions périscolaires et extra-scolaire

Mme Antemi rappelle aux représentants des parents d'élèves élus au Conseil d'école que le conseil d'école permet les échanges sur le périscolaire s'il y a un lien avec l'école. Aussi, elle invite les parents à s'adresser directement à la municipalité pour les questions administratives.

\* **ECOLE SUR 2 SITES** : Est-ce que la situation est fluide entre la classe de CP de Freinet et le reste de l'école Blum-Valentin ?

**Réponse de l'équipe enseignante** : La classe de CP présente dans les locaux de Freinet fait partie intégrante de l'école Léon Blum aussi bien dans son organisation administrative que sur le plan pédagogique. Les enseignants se réunissent et échangent régulièrement, les enseignantes des 2 classes de CP également. Les 2 classes de CP sont associées à plusieurs projets (EPS avec intervenant ensemble, projet Opéra liaison GS/CP, sortie Consortium), les méthodes de lecture et mathématiques sont communes. Elle fonctionne comme une classe d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunale) mais avec l'avantage de la proximité géographique qui permet des rencontres faciles que ce soit entre les élèves ou entre les enseignants.

\* **TRAVAUX DE L'ECOLE LEON BLUM** : Est-il prévu une communication sur l'avancée des travaux ?

**Réponse de M. le maire** : Le permis pour la cantine a été déposé en aout 2022. Le chantier devrait débuter en janvier 2023. Les travaux préalables à la construction et à la rénovation ont été réalisés (destruction préau, gymnase, désamiantage). Lors de la réunion de quartier (3 décembre à 10h), les travaux de l'école seront évoqués et les échangent pourraient se terminer par une visite du chantier si les conditions de sécurité sont réunies.

2. classe et effectif à la rentrée, dispositifs d'aides aux élèves

		ECOLE élémentaire Léon BLUM					
		Site FREINET	Site VALENTIN				
au	Mme Card-Muller	Mme Antemi, déchargée le jeudi par Mme Duvivier	Mme Dalla Torre	M. Gomes	Mme Bertholomey	Mme Africano	Mme Da Silva Coordonnatrice ULIS
10/11/22*							
français maths	14 CP	13 CP	18 CE1	24 CE2	21 CM1	20 CM2	11 ULIS
autres activités hors français, maths	14 CP /	16 élèves (3 inclusions)	21 élèves (3 inclusions)	26 élèves (2 inclusions)	24 élèves (3 inclusions)	20 élèves /	/
<b>effectif actuel de l'école : 121 élèves</b> <b>moyenne par classe : 20,2 élèves</b> <b>* 3 arrivées depuis la rentrée de septembre</b>							

**Elèves en situation de handicap** :

La classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) accueille des élèves en situation de handicap, ils sont inclus dans les autres classes en dehors du français et maths où ils sont regroupés dans le dispositif. Certains élèves selon leur besoin peuvent également être inclus en français ou mathématiques. L'école bénéficie d'une accompagnante aux élèves en situation de handicap, Mme Rodrigues, AESH collective au sein de l'ULIS.

**Dispositif d'aides humaines aux élèves** :

- **RASED** : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Mme Massin, la psychologue scolaire et Mme Bruder, maître E qui intervient sur le cycle 2, deux fois par semaine.

- **APC** : activités pédagogiques complémentaires. Ces activités se déroulent les lundis, mardis ou jeudis :  
 - sur le temps de midi : pour la classe des CP du site Freinet  
 - avant la classe le matin ou après la classe le soir : pour les classes du site Valentin

Elles sont gratuites, non obligatoires et soumises à l'autorisation des parents. Du fait du transport des élèves en bus, peu de familles autorisent la participation aux APC pour motif de difficulté de déplacement sur le site Valentin.

- **CLAS** : contrat local d'accompagnement scolaire, mis en place par la municipalité tous les jours de la semaine après la classe de 17h à 18h10. Il s'agit d'aides aux élèves et d'aide à la parentalité dans le suivi de la scolarité des enfants. Elles concernent les élèves du CE1 au CM2.

### Aménagement pédagogique aux élèves :

Si les adaptations pédagogiques menées au sein de la classe ne suffisent pas, un **PPRE** (programme personnalisé de réussite éducative) peut être mis en place pour accompagner les difficultés importantes d'un élève.

En cas de troubles spécifiques des apprentissages diagnostiqués (« troubles dys »), un **PAP** (programme d'accompagnement personnalisé) peut être mis en place, il est validé par le médecin scolaire qui formule les besoins de l'élève, l'enseignant met en place et renseigne les adaptations et aménagements au sein de la classe.

Concernant les élèves en situation de handicap, un **PPS** (projet personnalisé de scolarisation) est établi pour formaliser les aménagements et adaptations pédagogiques de la scolarité.

### Evaluation des élèves :

- **LSU** : A partir du CP, les élèves sont évalués par compétence à travers le livret scolaire unique (LSU). Il regroupe les bilans à chaque semestre et les bilans sur le socle commun de compétences en fin de cycle (CE2, 6<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>). Il est consultable en ligne. Les familles seront informées de la mise en ligne

- **Evaluations nationales** : les CP et CE1 ont passé les évaluations nationales en début d'année scolaire. Les CP passeront une nouvelle évaluation de mi-CP en janvier.

Pour la 1<sup>ère</sup> année, l'école a été destinataire par le collège des résultats aux évaluations nationales de début d'année de 6<sup>ème</sup>. Cette communication est appréciée, elle est porteuse pour la régulation des enseignements.

### 3. résultats des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année 2022/2023 et avis du conseil d'école pour vote par correspondance 2023/2024

- Les élections se sont déroulées le vendredi 7 octobre 2022, le dépouillement a eu lieu à 17h

- Le taux participation dépasse les 50%

21/22 : 46,03%  
20/21 : 45,60%  
19/20 : 41,40%  
18/19 : 43,82%  
17/18 : 43,18%  
16/17 : 40,21%

	1 liste présentée
inscrit	193
votant	99
taux de participation	<b>51,03%</b>
blanc-nul	27
suffrage exprimé	72
titulaires élus	M. Dibaya Laurent Mme Ribeiro Tiphaine Mme Mathelin Cécile Mme Tridon Anne-Caroline Mme Roussel Angélique Mme Demiche Souhila M. Maheu Damien
suppléants élus	Mme Simon Linda Mme Gremet Gaëlle

Les représentants des parents d'élèves au conseil d'école ont transmis un trombinoscope aux familles, ont expliqué leur rôle et le moyen de les joindre. mail : [rpeblum216000@gmail.com](mailto:rpeblum216000@gmail.com)

Il n'y a pas eu de tenue de bureau de vote suite à la consultation du conseil d'école l'an passé, ceci en vue de simplifier l'organisation des élections où les parents votent depuis plusieurs années par correspondance puisqu'ils disposent tous de la remise du matériel de vote.

⇒ **Le conseil d'école est consulté pour l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves pour la rentrée 2023-2024 pour que l'élection se fasse exclusivement par correspondance, sans tenue de bureau de vote si le vote électronique n'est pas possible (le Décret n°2019-18 du 30 aout 2019 portant diverses mesures de simplification)**

#### **avis du conseil d'école :**

**Le conseil d'école émet à l'unanimité un avis favorable pour organiser les prochaines élections de parents (année scolaire 2023/2024) uniquement par correspondance si le vote électronique n'est pas possible**

La loi n°2021-1716 du 21/12/21 créant la fonction de directeur, (loi Rilhac), précise dans son article 5, de la possibilité d'organiser l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école par voie électronique sur décision du directeur et après consultation du conseil d'école.

Cela n'a pas été possible pour cette rentrée scolaire en l'absence de moyen mis à disposition des écoles pour réaliser ce vote.

⇒ Le conseil d'école est consulté pour l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves pour la rentrée 2023-2024 pour que l'élection se fasse exclusivement par voie électronique si c'est possible (Loi °2021-1716 du 21/12/21)

**avis du conseil d'école :**

**Le conseil d'école émet à l'unanimité un avis favorable pour organiser les prochaines élections de parents (année scolaire 2023/2024) par voie électronique**

4. vote du règlement intérieur

⇒ Le conseil d'école procède au vote pour l'adoption du règlement d'école

**vote du conseil d'école : Le conseil d'école adopte à l'unanimité le règlement d'école**

Par souci de l'environnement, le règlement est mis en ligne sur le site Internet de l'école. Un visa de consultation et d'engagement par les familles sera transmis dans les cahiers de liaison.

5. hygiène et sécurité

**- exercice incendie :**

<b>SITE FREINET</b>	29/09/22	
<b>SITE VALENTIN</b>	22/09/22 à 10h25	Temps d'évacuation des élèves : 1 minute 16 Temps d'évacuation avec comptage des élèves : 2 minutes L'appel aux pompiers a été réalisé L'alarme incendie fonctionne correctement

**- PPMS :** Plan particulier de mise en sûreté

Il existe 2 PPMS distincts selon la menace : le PPMS AI (attentat - intrusion) et le PPMS RM (risques majeurs).

<b>SITE FREINET</b>	La classe des CP est intégrée aux PPMS de la maternelle Freinet.
<b>SITE VALENTIN</b>	Ils ont été rédigés avec l'aide de l'assistante de prévention du Grand Dijon le 08/09/22 et transmis à l'inspection, la municipalité et au référent police sûreté

L'objectif du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours. Il permet de se préparer à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur (nuage toxique, explosif ou radioactif, séisme, attentat...). Il est propre à chaque école.

**- Registre Santé et sécurité au travail :**

En application de l'article 3-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, un registre santé et sécurité au travail est tenu par les assistants de prévention à la disposition des personnels et des usagers qui peuvent y consigner les observations et suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

Le registre santé et sécurité au travail est accessible pour les personnels à partir du portail santé et sécurité du rectorat de Dijon. Pour effectuer une inscription au registre, les usagers doivent s'adresser au directeur de l'école. Il est disponible dans l'école.

**- Protocole Sanitaire :**

Depuis cette rentrée scolaire, le protocole sanitaire se décline en 4 nouveaux niveaux selon l'évolution épidémique du département.

<b>SOCLE</b>	<b>NIVEAU 1</b>	<b>NIVEAU 2</b>	<b>NIVEAU 3</b>
--------------	-----------------	-----------------	-----------------



Niveau en vigueur depuis la rentrée de septembre 2022

Les règles en cas de survenue d'un cas positif sont identiques aux règles pour les adultes et enfants dans la population générale.

Enfant de moins de 12 ans : isolement durant 7 jours pleins à compter de la date du début des symptômes ou de la date du prélèvement du test positif en l'absence de symptôme. L'isolement est ramené à 5 jours sans signes cliniques depuis 48h et en cas de test négatif.

L'enseignant transmet par mail à la famille les supports pour assurer la continuité pédagogique.

\* Question préparée par les représentants des parents d'élèves au conseil d'école : **Difficile d'évaluer la dangerosité des passages piétons aux alentours (site VALENTIN) : y'a-t-il d'autres passages qui nécessiteraient d'avoir un agent pour faire traverser les piétons ?**

Réponse de la mairie et de l'équipe enseignante : L'agent a un rôle aussi bien dans le passage piéton où la navette s'arrête que pour les élèves venant à pied mais également dans la sécurité des élèves aux abords de l'école. La zone est peu fréquentée, le risque est moindre en terme de circulation toutefois, cela donne un repère aux élèves autonomes dans leur déplacement.

\* Question préparée par les représentants des parents d'élèves au conseil d'école : **L'eau dans l'école (Valentin) est, jusque-là, très mauvaise au goût. Les enfants boivent-ils pendant les temps scolaires ? Si oui, quelle eau ? Savons-nous d'où vient ce mauvais goût ? L'eau a-t-elle / est-elle testée régulièrement ?**

Réponse de la mairie et de l'équipe enseignante : M. le maire rappelle que l'eau est régulièrement contrôlée, que le site Valentin est relié à la même eau distribuée sur toute la commune. Les analyses réalisées sont correctes. Mme Antemi note effectivement que selon la sensibilité de chacun, l'eau des robinets a été différemment perçue à la rentrée sur le site Valentin. Les familles ont été invitées à fournir à leur enfant une gourde, car nous manquons de point d'eau sur l'école, également en terme d'hygiène (préférable que mettre sa bouche sur les robinets) et aussi pour éviter que les élèves sensibles au goût de l'eau du robinet puissent s'hydrater la journée.

\* Question préparée des représentants des parents d'élèves au conseil d'école : **Y'a-t-il suffisamment de sanitaires (site Valentin) ? Les enfants osent-ils aller à l'extérieur ? Ont-ils le droit d'y aller seuls ?**

Réponse de la mairie et de l'équipe enseignante : L'ouverture de l'école Valentin a été autorisée par la préfecture et l'inspection académique. L'assistante de prévention a communiqué les besoins en termes de sécurité et d'hygiène sur les équipements à fournir. Le nombre de sanitaires dans l'école (intérieur et extérieur) est donc conforme à la réglementation. Sur le temps de récréation, les élèves utilisent les sanitaires extérieurs et sur le temps de classe, ils utilisent les sanitaires intérieurs. Comme dans chaque école, les élèves se rendent seuls aux toilettes après demande aux enseignants.

## 6. projets pédagogiques

### Français :

- médiathèque : avec le déménagement de la médiathèque, Véronique réalise 1 séance en classe pour ce semestre (toutes les classes)

### EPS avec intervenant – 1<sup>er</sup> trimestre

- cycle activités gymniques – CP Freinet et Valentin
- cycle jeux d'opposition – CE1 et CM1
- cycle gymnastique rythmique – CE2

### Arts Plastiques :

- Grande Lessive : thème « la couleur de nos rêves » : étendage des classes de Valentin sur le rond-point devant l'école – 20 et 21 octobre 2022
- Consortium de Dijon : Exposition Sélection française 25/11/22 : classes CP Freinet et Valentin
- Ecole et Cinéma – CM1 (3 sorties cinéma dans l'année)

### Histoire/Géographie :

- Sortie Musée de la vie Bourguignonne – CP Freinet (1 séance réalisée)
- intervention agent SNCF – CM1

### Sciences :

- Latitude 21 : classe CP Freinet – les coins nature autour de l'école (2 séances réalisées) avec Marie-Ange Naltet, artiste plasticienne
- afforestation avec Forestier du Monde (phase 4 du projet de plantation de la ville) : classe CE2
- Sortie et rencontre avec bénévoles de l'association « Campus Comestible » 16/09/22 du jardin à l'herbier dans le cadre des journées du patrimoine - classe CM2
- Projet avec la maison Pasteur – classe CM2

### Anglais :

- correspondance avec une classe de CP de Saint Apollinaire – production d'album en anglais, réalisation de vidéo. 3 Albums seront travaillés dans l'année : Projet départemental « One Year, Three Books » - Classe CP Valentin

### Musique :

- Grand Théâtre de Dijon : Ciné-concert « Méliès », les Traversées Baroques 08/11/22 – classe CM2 + Opéra en février avec Renaud Capuçon
- Grand Théâtre de Dijon : participation aux répétitions du Quatuor Zaïde 14/11/22 – classe CP Freinet et Valentin avec les GS de Freinet dans le cadre de la liaison GS/CP. Le Quatuor rencontrera ensuite les élèves à l'école (date à définir)
- Auditorium : Le bruit des loups, Etienne Saglio – 09/12/22 – classe CM1

\* Question des représentants des parents d'élèves au conseil d'école : **Fête de fin d'année ? Des parents sont prêts à s'investir et à soutenir le projet : création de costumes, décors, accessoires, animations d'ateliers, de jeu, tenue d'une buvette ! Un spectacle ou une fête de fin d'année sont-ils prévus ?**

Réponse de l'équipe enseignante : En ce début d'année, année d'emménagement, les enseignants ne se sont pas encore projetés sur la fin d'année scolaire. Nous remercions les parents qui s'investiraient et nous communiquerons le moment venu à ce sujet.

## 7. bilan financier de la coopérative scolaire

arrêté des comptes au 1 <sup>er</sup> septembre 2022 : + 4068,63€			
entrée		sortie	
dons des familles	+ 470€	adhésion OCCE, assurance OCCE	- 307,85€
		régie d'avance (150€ par classe) pour achat projets pédagogiques	- 1050€
		Bus sortie fin d'année 2022 – château de rosières – CM1/CM2	- 200€
		Horloges écoles	- 25,96€
		Jeux de cours	- 121,40€
sous total	+ 470€	sous total	- 1705,21€
arrêté des comptes au 10/11/21 : + 2833,42€			

Nous remercions les familles pour leurs dons à la coopérative scolaire. Également, malgré la hausse du tarif des photos, nous constatons l'adhésion des familles.

La séance est levée à 18h50.

La présidente, Mme Antemi Sophie, directrice de l'école	Le secrétaire, M Maheu, représentant des parents d'élèves
--	--